Est Ensemble
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE EST DE 91

Séance du 15 décembre 2015

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 9 décembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Gérard COSME.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Mireille ALPHONSE, Hassina AMBOLET, David AMSTERDAMER, Samir AMZIANE, Sylvie BADOUX, Madigata BARADJI, Christian BARTHOLME, Nathalie BERLU, Sophie BERNHARDT, François BIRBES, Thu Van BLANCHARD, Véronique BOURDAIS, Faysa BOUTERFASS (jusqu'à 20h30), Geoffrey CARVALHINHO, Jacques CHAMPION, Laurence CORDEAU, Gérard COSME, Sofia DAUVERGNE (jusqu'à 21h55), Stéphane DE PAOLI, Jean-Luc DECOBERT, Olivier DELEU, Tony DI MARTINO (jusqu'à 20h50), Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Asma GASRI, Philippe GUGLIELMI (à partir de 21h55), Daniel GUIRAUD (à partir de 19h50), Marie-Rose HARENGER, Stephen HERVE, Laurent JAMET, Yveline JEN, Djeneba KEITA (à partir de 20h40), Véronique LACOMBE-MAURIES (à partir de 20h50), Christian LAGRANGE, Manon LAPORTE (à partir de 19h15), Magalie LE FRANC, Martine LEGRAND, Agathe LESCURE, Hervé, LEUCI, Alexie LORCA, Dalila MAAZAOUI-ACHI, Bruno MARIELLE, Fatima MARIE-SAINTE, Dref MENDACI, Mathieu MONOT, Jean-Charles NEGRE (jusqu'à 21h05), Charline NICOLAS, Alain PERIES, Brigitte PLISSON, Nordine RAHMANI (jusqu'à 19h45), Nicole REVIDON, Laurent RIVOIRE (jusqu'à 21h10), Gilles ROBEL (jusqu'à 21h15), Abdel SADI, Pierre SARDOU, Olivier SARRABEYROUSE, Danièle SENEZ, Karamoko SISSOKO, Patrick SOLLIER, Olivier STERN (jusqu'à 19h50), Sylvine THOMASSIN, Emilie TRIGO (jusqu'à 20h50), Corinne VALLS, Michel VIOIX, Stéphane WEISSELBERG, Ali ZAHI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Kahina AIROUCHE à Christian BARTHOLME, Sonia ANGEL à Marie-Rose HARENGER, Anna ANGELI à Dalila MAAZAOUI-ACHI, Claude BARTOLONE à Gérard COSME, Lionel BENHAROUS à Daniel GUIRAUD, Patrice BESSAC à Djeneba KEITA, Faysa BOUTERFASS à Fatima MARIE SAINTE (à partir de 20h30), Claire CAUCHEMEZ à Patrick SOLLIER, Marie COLOU à Mathieu MONOT, Anne DEO à Stéphane WEISSELBERG, Tony DI MARTINO à Daniel SENEZ (à partir de 20h50), Ibrahim DUFRICHE-SOILIHI à Mireille ALPHONSE, Florian FAVIER WAGENAAR à Magalie LE FRANC, Riva GHERCHANOC à Alexie LORCA, Philippe GUGLIELMI à Nicole REVIDON (jusqu'à 21h55), Karim HAMRANI à Dref MENDACI, Françoise KERN à François BIRBES, Bertrand KERN à Alain PERIES, Véronique LACOMBE-MAURIES à Stephen HERVE (jusqu'à 20h50), Manon LAPORTE à Hervé LEUCI (jusqu'à 19h15), Christine MADRELLE à Claude ERMOGENI, Jean-Charles NEGRE à Laurent JAMET (à partir de 21h05), Nordine RAHMANI à Sophie BERNHARDT (à partir de 19h45), Laurent RIVOIRE à Stephen HERVE (à partir de 21h10), Gilles ROBEL à Camille FALQUE (à partir de 21h15), Sandrine SOPPO PRISO à Véronique BOURDAIS, Olivier STERN à Bruno MARIELLE (à partir de 19h50), Olivier TARAVELLA à Tony DI MARTINO, Emilie TRIGO à Karamoko SISSOKO (à partir de 20h50), Mouna VIPREY à Jacques CHAMPION, Youssef ZAOUI à Stéphane DE PAOLI.

Etaient absents excusés :
Corinne ATZORI, Aline CHARRON, Madeline DA SILVA, Sofia DAUVERGNE (départ à 21h55), Daniel GUIRAUD (jusqu'à 19h50), Djeneba KEITA (jusqu'à 20h40), Cheikh MAMADOU, Catherine SIRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc DECOBERT.

CC2015-12-15-66

Objet : ZAC du Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec - approbation du dossier de réalisation de ZAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.300-1 à L.311-8,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1-1 et R. 122-11

Vu la délibération en date du 29 novembre 2007 par laquelle le Conseil Municipal de Noisy-le-Sec a approuvé la création de la ZAC du Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq ;

Vu la délibération en date du 9 septembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal de Noisy-le-Sec a approuvé le dossier de création modificatif de la ZAC du Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq ;

Vu l'arrêté préfectoral n°09-3597 en date du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011_12_13_24 du 13 décembre 2011 déclarant d'intérêt communautaire la réalisation de la ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq de Noisy-Le-Sec;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 Décembre 2012 approuvant la convention financière de transfert de la ZAC du Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq ;

Vu la délibération du Conseil communautaire 2014_02_11_22 du 11 février 2014 désignant la société SEQUANO Aménagement concessionnaire de la ZAC du Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq ;

Vu l'avenant n°1 à la convention financière de transfert de la ZAC, approuvé par le Conseil communautaire du 18 novembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire 2015_06_30_35 en date du 30 juin 2015 approuvant les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 17 septembre 2015 sur l'étude d'impact de la ZAC du Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq ;

Vu le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse, approuvé par le Conseil communautaire du 15 décembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Noisy-le-Sec D2015_09_11 en date du 24 septembre 2015, donnant son accord sur le programme des équipements publics ainsi qu'un avis favorable sur le projet de dossier de réalisation ;

Vu le projet de dossier de réalisation, annexé à la présente ;

Considérant que la ZAC est l'un des projets phares de la dynamique de reconquête du grand territoire de la Plaine de l'Ourcq ;

Considérant les remarques de l'autorité environnementale dans son avis le 17 septembre 2015 ;

Considérant le bilan de la mise à disposition du public, approuvé par le Conseil communautaire du 15 décembre 2015 ;

La commission Aménagement durable, Déplacements et mobilité, Habitat et rénovation urbaine consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC du Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec, annexé à la présente délibération et composé des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation du projet ;
- le programme global des constructions ;
- le programme des équipements publics ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps ;
- l'étude d'impact et le mémoire en réponse aux remarques de l'autorité environnementale

APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC tel qu'il figure dans le dossier de réalisation joint en annexe.

DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois à l'hôtel d'agglomération et en mairie de Noisy-le-Sec. Elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusée dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs d'Est Ensemble.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

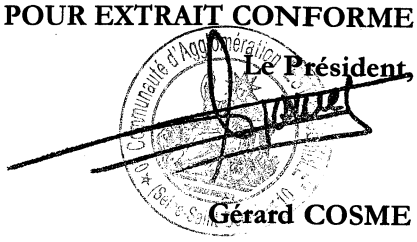

Gérard COSME
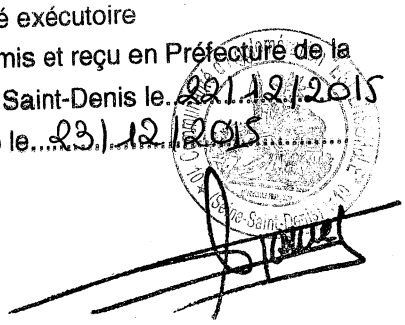
Certifié exécutoire
Transmis et reçu en Préfecture de la
Seine Saint-Denis le 22/12/2015
Publié le 23/12/2015